

AR Prefecture

063-216303537-20221216-2022\_12\_47-DE

Reçu le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux le 09 février à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	7	
- votants	9	
- absents	3	
- exclus	0	

Date de convocation : 12 décembre 2022  
Date d'affichage : 12 décembre 2022

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,  
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Yvette VOISSET), OLLEON Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES), BLANCHARD Pierre  
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

**Délibération 47 - 2022**

**Objet : nouveaux tarifs chaufferie**

Suite à l'augmentation importante des matières premières (plaquettes, granulés bois), de l'énergie (électricité), des carburants, ainsi que du coût des travaux de maintenance, il s'avère que la Régie Chaleur vend à perte son énergie calorifique.

Après avoir envisagé divers taux possible le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'augmenter la valeur de R1 de 30 %, soit :

R1 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 53.32 € HT = 56.25 € TTC

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 20 décembre 2022  
et publication ou notification du 20 décembre 2022

